

[Text]

Mr. Serge Cantin, General Counsel, CN Rail: Senator, we do not share that point of view.

The Chairman: With all due respect, I am going to call that question out of order. The committee has agreed that the opinions of Mr. Matheson and the contrary opinions expressed by CN and other lawyers put us in the position where we will note them in our report; however, we are not a judicial body, and we cannot possibly be expected to be.

Senator Buchanan: I have no disagreement with that. I just wanted to get CN's point of view because obviously I want it on the record that CN disagrees with Rand Matheson, which they do.

The Chairman: Then simply ask Mr. Cantin to disagree with Rand Matheson.

Senator Buchanan: I asked them, Mr. Chairman, if they agree with the conclusions that Rand Matheson came to. I happen to agree with Rand Matheson, and I always have agreed, that this line is a part of the constitution railway. It was transferred to the Government of Canada at the time of Confederation, at least part of it was, and the other part was transferred later. And I happen to agree with that. I want on the record whatever legal counsel for CN are saying about this.

Mr. Cantin: I have the greatest respect for Mr. Matheson, whom I know very well, but with respect to this particular question, CN does not share the conclusion he has reached.

Senator Buchanan: I do not want to get the Chairman upset, but I just want one other question on this same topic. Do you agree with Mr. Matheson that CN's mandate, as far as this line or any other, can only be sold with the consent of the Government of Canada and the Government of Nova Scotia?

Mr. Cantin: You are perfectly correct. That is the conclusion we have reached as well, so far as the ownership of the land is concerned.

Senator Buchanan: So you agree with that part of Mr. Matheson's conclusions?

Mr. Cantin: Indeed I do.

Senator Graham: Mr. Chairman, can I have a point of order in relation to Senator Buchanan's comment? I did not intend to raise this but, Senator Buchanan, I believe you said that Mayor Chisolm and the Town of Port Hawkesbury said they were not opposed to the sale of the line?

Senator Buchanan: I said they did not oppose the privatization of the line on conditions. They had two major conditions, one of which was on the matter of abandonment in that there would be a guarantee that the operation would continue. As you may recall, Mayor Chisolm said that was their major condition.

[Traduction]

M. Serge Cantin, avocat principal, CN Rail: Sénateur, nous ne sommes pas d'accord avec ce point de vue.

Le président: Sauf tout le respect que je vous dois, je détermine que cette question est irrecevable. Le comité convient que l'avis de M. Matheson et l'avis contraire exprimé par le CN et d'autres avocats nous obligent à prendre note d'une divergence d'opinions dans le rapport; toutefois, le comité n'est pas une instance judiciaire, et il est impossible de s'attendre qu'il joue ce rôle.

Le sénateur Buchanan: Cela me convient. Je voulais simplement obtenir le point de vue du CN sur la question de manière à ce qu'il soit porté, officiellement bien sûr, au compte rendu: le CN n'est pas d'accord avec Rand Matheson.

Le président: Alors, demandez tout simplement à M. Cantin de dire qu'il n'est pas d'accord avec Rand Matheson.

Le sénateur Buchanan: Monsieur le président, j'ai demandé aux représentants du CN s'ils étaient d'accord avec les conclusions de Rand Matheson. Il se trouve que je suis d'accord avec Rand Matheson—je l'ai toujours été d'ailleurs—quand il dit que cette voie fait partie du chemin de fer dont il est question dans la constitution. Il a été transféré au gouvernement du Canada au moment de la Confédération, du moins en partie. L'autre partie devait être transférée plus tard. Et il se trouve que je suis d'accord avec lui sur ce point. Je veux que le compte rendu témoigne de l'avis des avocats du CN à ce sujet.

M. Cantin: J'ai un respect énorme pour M. Matheson, que je connais très bien, mais le CN n'est pas d'accord avec la conclusion qu'il a tirée à propos de cette question particulière.

Le sénateur Buchanan: Je ne veux pas que le président se vexe, mais je poserai quand même une autre question sur le même sujet. Êtes-vous d'accord avec M. Matheson quand il dit que le CN, précisément en ce qui concerne cette voie ou toute autre voie de fait, ne peut la vendre qu'avec le consentement du gouvernement du Canada et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse?

M. Cantin: Vous avez tout à fait raison. C'est la conclusion que nous avons tirée nous aussi en ce qui concerne la propriété des terres.

Le sénateur Buchanan: Donc, êtes-vous d'accord avec cette partie des conclusions de M. Matheson?

M. Cantin: Oui, je le suis.

Le sénateur Graham: Monsieur le président, puis-je formuler une objection à propos de l'observation du sénateur Buchanan? Je n'avais pas l'intention d'en parler, sénateur Buchanan, mais je crois que vous avez dit que le maire Chisolm et la ville de Port Hawkesbury avaient affirmé qu'ils ne s'opposaient pas à la vente de la voie?

Le sénateur Buchanan: J'ai dit qu'ils ne s'opposaient pas à la privatisation de la voie sous réserve de certaines conditions. Il y en avait deux, l'une étant de garantir que le service se poursuive en cas d'abandon. Si vous vous en souvenez bien, le maire Chisolm a dit que c'était là la condition principale.